

MOUVEMENT POUR
LA RENAISSANCE
DU CAMEROUN



CAMEROUN
RENAISSANCE
MOVEMENT

AUTORISATION MINATD N°000221 DU 25 JUILLET 2008/ LETTRE MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE/STP DU 02 AOÛT 2012

DECLARATION DU MOUVEMENT POUR LA RENAISSANCE DU CAMEROUN (MRC) AU SUJET DU REFUS IMPLICITE DES AUTORITES CAMEROUNAISES DE RENOUVELLER LE PASSEPORT DU COMPATRIOTE PHILIPPE GASTON ABE ABE DIT « VALSERO ».

C'est avec consternation que le MRC a pris connaissance, en même temps que l'opinion publique, d'une vidéo abondamment relayée sur les réseaux sociaux, par laquelle le chanteur, auteur-compositeur engagé, VALSERO, se plaint de ce que la Délégation Générale de la Sureté Nationale du Cameroun (DGSN) n'a pas, à ce jour, donné une suite à sa demande de renouvellement de son passeport ordinaire déposée depuis plusieurs mois, malgré les multiples démarches qu'il a entreprises.

Pour mémoire, VALSERO avait été arbitrairement interpellé le 26 janvier 2019 et jeté en prison au Cameroun, où il passera plus de huit mois avant d'être libéré le 05 octobre 2019 sans condamnation judiciaire.

S'étant installé en Italie à sa sortie de prison, il avait, en date du 31 octobre 2022, introduit en ligne sur le site internet de la DGSN via l'Ambassade du Cameroun à Rome, une demande de renouvellement de son passeport camerounais.

Alors que les récentes réformes de la DGSN permettent désormais de se faire délivrer un passeport ordinaire en 48h, le silence observé par cette administration près de cinq (05) mois après sa saisine, traduit indéniablement la volonté du régime de punir VALSERO, dont l'engagement constant, légitime, audible et indéfectible pour l'avènement de l'Etat de Droit, d'une démocratie authentique et de la bonne gouvernance au Cameroun n'est plus à démontrer. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, comme VALSERO, plusieurs de nos compatriotes installés à l'étranger sont victimes des mêmes abus et discriminations en raison de leurs opinions politiques, et sont dès lors assimilés de facto à des apatrides, qui ne peuvent plus au demeurant se rendre au Cameroun faute de passeport. Car la situation d'apatride ne résulte pas seulement d'une déchéance de la nationalité ou d'une perte de celle-ci du fait de l'acquisition

d'une nationalité étrangère. Elle peut être aussi une situation de fait qui met un citoyen dans l'impossibilité de prouver ou de jouir de sa nationalité. C'est bien dans ce cas de figure que se trouvent Valsero et de nombreux autres compatriotes de la diaspora privés de leurs passeports camerounais.

Faudrait-il le rappeler, le Cameroun a adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui dispose que :

- Article 15 alinéa 1 : « Tout individu a droit à une nationalité ».
- Article 15 alinéa 2 : « Nul ne peut être arbitrairement privé de nationalité ».

Dans le même sens, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques également ratifié par le Cameroun stipule que :

- Article 12 alinéa 4 : « Nul ne peut être arbitrairement privé du droit d'entrer dans son pays ».
- Article 19 alinéa 1 : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions ».

Il est dès lors regrettable que, plus de 30 ans après les premiers pas sur le chemin du retour à la Démocratie au Cameroun, le régime continue d'instrumentaliser certaines administrations dans le but de museler des Camerounais.

Une telle situation qui plonge les victimes dans le désarroi ne peut qu'accroître les frustrations et les rancœurs dans un pays qui a plus que jamais besoin d'apaisement et de réconciliation entre tous ses enfants.

2

C'est pourquoi le MRC :

- Dénonce et désapprouve avec fermeté l'injustice grave infligée tant à VALSERO qu'à tous les autres compatriotes qui se retrouvent dans la même situation.
- Invite le Délégué Général à la Sureté Nationale à prêter une attention particulière à cette situation et à délivrer à VALSERO le passeport qu'il réclame.
- Invite également le Délégué Général à la Sureté Nationale à délivrer à tout autre Camerounais se trouvant dans la même situation que VALSERO, le passeport qu'il demande.
- Prend à témoin la Communauté nationale et internationale au sujet des multiples abus et discriminations dont se rend régulièrement coupable le régime au pouvoir au Cameroun aux dépens de certains de ses citoyens, ceci au plus grand mépris de la Constitution et de lois nationales ainsi que de ses engagements internationaux

Fait à Yaoundé, le 24 mars 2023

Le Président national du MRC

Maurice KAMTO